

# CONVOCAATION

## Réunion du Conseil d'établissement de L'école institutionnelle Louis-Joseph-Huot

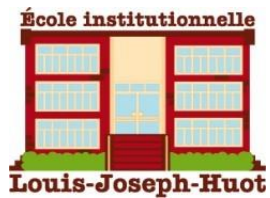
**Lieu** : École Louis-Joseph-Huot

**Date** : 7 février 2024

**Heure** : 18h30

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2023
5. Questions du public
6. Information
  - 6.1. Président
  - 6.2. Représentant au comité de parents
  - 6.3. Représentants du personnel enseignant
  - 6.4. Représentants du personnel de soutien
  - 6.5. Représentant de la communauté
  - 6.6. Représentant de l'OPP
  - 6.7. Direction
    - 6.7.1. Formation Tandem
    - 6.7.2. Paniers de Noël
    - 6.7.3 Plan de rattrapage
7. Points d'adoption (*peut modifier, amender ou adopter tel quel*)
  - 7.1 Projet Éducatif 2023-2027
  - 7.2 Plan de lutte visant à contrer la violence et l'intimidation



8. Points d'approbation (*donner son accord ou non*)

8.1 Sortie 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 708 et 709  
et SIA à Ottawa

8.2 Amendement au code vie (cellulaire)

9. Points de consultation

9.1 Consultation sur le plan de répartition des élèves du  
primaire et secondaire pour 2024-2025

10. Prochains sujets à l'étude

11. Levée de la séance

Daniel Lefrançois  
Directeur

***Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise  
dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP, article 64)***